

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 21.01.2019	Heure 16h19	Numéro 19.304	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Doris Angst

Titre : Cargo CFF : Quelle suite ?

Contenu :

En mai 2018, nous avons déposé une interpellation quant à l'avenir des points de desserte de CFF Cargo dans notre canton. Le Conseil d'État nous a répondu, entre autres, que les points de chargement en vigueur alors seront maintenus en 2019, mis à part celui de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'État mentionnait également qu'aucune garantie n'était donnée pour l'après 2019. Or, le temps passe vite et nous sommes en 2019. Sachant que d'autres cantons de l'Arc jurassien rencontrent les mêmes problèmes et qu'on est plus fort ensemble, nous aimerions savoir :

- Où en est-on dans ce dossier ? Le Conseil d'État a-t-il entre-temps obtenu des garanties de CFF Cargo quant au maintien des points de desserte au-delà de 2019 ?
- Qu'est-ce que le Conseil d'État a entrepris entre-temps et que pense-t-il entreprendre encore pour maintenir les différents points de desserte dans le canton ?
- Le canton de Neuchâtel collabore-t-il avec les cantons voisins se trouvant dans la même situation (notamment Jura et Berne) et avec tous les différents acteurs du transport de marchandises pour trouver des solutions afin de maintenir ces transports sur le rail dans ces régions au-delà de 2019 ? Si oui, comment et avec quels résultats ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :
Doris Angst

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Xavier Challandes	Diego Fischer	